

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 décembre 2017

N°087/11-12-2017

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 24

Absent : 1

Procurations : 4

Date de convocation : 04 décembre 2017

Date d'affichage : 04 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

**Sont présents Mesdames et Messieurs :**

René REVOL, Thierry AUFRANC, Christine GALANT, Jean-Pierre OLIVARES, Nicole SORRIAUX, Jean-Louis PAGES, Marie-Annick ALEXANDRE, Bruno FLACHER, Nancy CHAMUSSY, Bernard VOOGDT, Yannick LEMAIRE, Gérard PARLANT, Jean-Pierre DIVET, Jean-François MARINES, Mariette COUDRAY-COUDER, Christophe CELIÉ, Renaud LACHENAL, Claire GONDRAN, Zohra DIRHOUSI, Célia EHRLICH, Monique LANOT, Régis MORVAN, Sandra CONNES, Ayoub MZALI.

**Procurations :**

Madame Claire JABADO à Madame Claire GONDRAN ;  
Madame Sophie CHALMÉ à Madame Célia EHRLICH ;  
Madame Véronique CARRERE à Madame Christine GALANT ;  
Monsieur Jean-Paul AUBRUN à Madame Monique LANOT.

**Absent :**

Madame Catherine FOUCHÉYRAND-GANDRILLE.

**Secrétaire de séance:** Monsieur Yannick LEMAIRE.

**AFFAIRE N°9**

**URBANISME, DEVELOPPEMENT DURABLE, VOIRIE ET TRAVAUX – Projet de Gimel – Concertation citoyenne – Présentation du compte rendu**

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Renaud LACHENAL, Conseiller Municipal, délégué à la gestion des espaces urbains et ruraux, expose :

La Commune de Grabels a initié différentes procédures destinées à préparer la mise en œuvre du projet d'aménagement de Gimel, suite à la délibération N°046 du 12 juillet 2016.

Dans cette délibération ont été fixées également les modalités de la concertation à savoir :

- Organisation au cours de la procédure d'au moins une réunion publique d'information et d'une promenade urbaine ;
- Groupes de réflexion sur les enjeux pour la mise en place d'un éco quartier ;
- Mise à disposition du public en mairie tout au long de la procédure aux heures d'ouverture d'un registre destiné aux observations du public et du dossier des études disponibles ;

- Publication d'au moins un article dans le journal municipal d'information.

Aujourd'hui il ne s'agit pas de tirer le bilan de cette concertation qui est toujours en cours mais de présenter un compte rendu de la concertation "citoyenne" devant le Conseil Municipal.

Il est précisé que pour l'animation de cette ouverture à la concertation a été missionné un prestataire extérieur (cabinet Lise Gallois) dont les actions d'animation se sont déroulées de mai à juin 2017. La participation "citoyenne" s'est enrichie sur plusieurs séquences partant de balades urbaines sur site, suivies de réunions publiques et à l'issue la constitution de groupes de travail sur les différents enjeux dégagés.

Le rapport de la concertation a été mis à la disposition des Conseillers Municipaux.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- De prendre acte de ce compte rendu de concertation citoyenne dans le cadre du projet d'aménagement de Gimel ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
René Revol

Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier à compter de sa publication ou notification

Signature

Cachet